

PARC EURASANTÉ
280 RUE SALVADOR ALLENDE - 59120 LOOS - FRANCE
TÉL +33 (0)3 20 30 60 88
FAX +33 (0)3 20 12 95 18
CONTACT@LUXOMED.COM
WWW.LUXOMED.COM

AUX PROFESSIONNELS CONCERNES

Objet : Décret 2011-382

Madame, Monsieur,

Le décret n°2011-382 du 11 avril 2011 interdit la pratique des techniques de lyse adipocytaire telles que les techniques d'injection, ainsi que les techniques utilisant des ultrasons, des infrarouges, des lasers ou de la radiofréquence.

Nous attestons que les appareils LUXO, si ils émettent un rayonnement infrarouge, n'entrent pas dans le champs d'application de ce décret car ils n'interviennent pas dans la lyse adipocytaire.

Les appareils LUXO sont des appareils de stimulation de points d'acupuncture, certifiés CE Dispositifs Médicaux selon la Directive Européenne 93/42/CE. Ils ont fait l'objet, à ce titre, de tous les tests de sécurité nécessaires.

Ce décret vise les techniques d'amincissement qui utilisent des appareils exposant les zones adipeuses à des infrarouges, des ultrasons, du laser ou de la radiofréquence.

Vous trouverez plus d'informations sur le site de Haute Autorité de Santé www.has-sante.fr.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, nos sentiments dévoués.



André Gabert
Directeur Général